

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2010 D'ACTION MINES CANADA

Version finale – le 14 octobre 2005

CONTENU

I.	Introduction.....	p. 2
II.	Description de l'organisation.....	p. 2
III.	Énoncé de vision	p. 6
IV.	Énoncé de mission et valeurs	p. 6
V.	Indicateurs généraux de progrès	p. 6
VI.	Définitions.....	p. 7
VII.	Buts stratégiques, objectifs et mesures de rendement	p. 8
VIII.	Domaines d'intérêt stratégique.....	p. 12
IX.	Domaines de compétence et programmation d'AMC	p. 14

I. Introduction

Ce plan constitue l'aboutissement de six mois de travail intensif de la part du personnel, du conseil d'administration (CA) et des membres de la coalition. Au cours de cette période, nous avons effectué une analyse du contexte, tenu des réunions pour la direction et le personnel et organisé deux journées de réflexion pour permettre à nos partenaires stratégiques de l'ACDI, des Affaires étrangères du Canada, de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et de la Croix-Rouge canadienne de nous faire part de leurs idées et conseils, ce dont nous les remercions. Les discussions ont été tour à tour sérieuses, drôles, difficiles et stimulantes mais elles sont toujours demeurées centrées sur une idée centrale : trouver la meilleure façon de réduire les effets humanitaires des mines antipersonnel et des débris de guerre explosifs, tels que les armes à sous-munitions, dans les pays touchés.

Pour commencer, nous avons évalué nos forces et tiré les leçons de nos dix années d'expérience. Cette réflexion nous a permis de choisir quatre domaines de compétence organisationnelle sur lesquels concentrer nos efforts au cours des cinq prochaines années :

1. Élaboration, production et prestation de ressources pour les activités de plaidoirie;
2. Mobilisation du public;
3. Renforcement des capacités;
4. Recherche et surveillance en matière de respect des traités, lois et normes dans le domaine humanitaire et du désarmement.

Nous réitérons notre engagement face à notre vision originale – éliminer les graves conséquences humanitaires des mines antipersonnel et des débris de guerre explosifs de la surface de notre planète. Nous sommes également déterminés à poursuivre notre travail avec les membres canadiens de la coalition, les autres organisations non gouvernementales et les instances internationales qui partagent notre mission, soit éliminer la menace que constituent ces obstacles mortels au respect des droits, à la dignité et au bien-être des populations civiles touchées.

II. Description de l'organisation

Fondée en 1994, Action Mines Canada (AMC) est une coalition qui regroupe plus de 40 organisations canadiennes actives dans divers domaines – l'action contre les mines, la paix, le développement, l'action syndicale, la santé et des droits de la personne. AMC est le partenaire canadien de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997. AMC est également membre fondateur de la Coalition contre les sous-munitions.

Aperçu général

À l'origine, la coalition se préoccupe avant tout des conséquences humaines et socioéconomiques des mines et autres armes ayant des effets humanitaires similaires. À cet effet, elle prône l'interdiction complète de l'utilisation, la production, le stockage et le commerce des mines antipersonnel et s'intéresse aux autres armes qui fonctionnent comme des mines antipersonnel, y compris les sous-munitions et les mines antivéhicule et antichar ayant les mêmes effets que les mines antipersonnel. La coalition s'engage également à tout faire pour aider à répondre aux besoins des personnes physiquement, socialement et économiquement touchées par les mines.

L'idée de la campagne canadienne pour interdire les mines germe au début de 1993 alors que des particuliers et des organisations intéressés par la question commencent à recevoir de plus en plus d'information de la part des organisations non gouvernementales (ONG) témoins des horreurs provoquées par les mines terrestres sur le terrain. Reconnaissant l'importance d'agir immédiatement, ces personnes communiquent avec d'autres ONG canadiennes oeuvrant dans des domaines sur lesquels les mines ont un effet – des organisations qui travaillent par exemple dans les pays touchés par les mines ou qui s'intéressent à la paix et au désarmement. Plusieurs de ces organisations répondent positivement, ce qui donne lieu en septembre 1994 à la première réunion formelle sur la question. À cette réunion, les participants s'entendent sur un mandat et sur des objectifs et établissent une coalition regroupant des organisations oeuvrant en développement, pour la justice sociale, la paix, la santé, des groupes confessionnels et des organismes de secours. La coalition demande et obtient une première réunion avec les représentants du gouvernement canadien pour discuter des mines terrestres. En mars de l'année suivante, la coalition Action Mines Canada (AMC) est officiellement lancée. L'Association des médecins pour la survie mondiale abrite généreusement AMC au cours de ses quatre premières années d'existence, offrant un soutien et des conseils inestimables.

AMC et les relations avec le gouvernement

Au cours de cette période initiale, le gouvernement libéral nouvellement élu amorce un examen de la politique étrangère et un examen de la politique de défense qui donnent aux ONG l'occasion non seulement de traiter de la question des mines mais aussi de demander à jouer un rôle plus important dans l'élaboration de la politique en matière de défense. Bien que le résultat de ces examens ne soit pas aussi concluant qu'espéré, les fonctionnaires prennent néanmoins conscience de l'importance de consulter les ONG sur les questions intéressant la politique étrangère. Par la suite, AMC insiste pour obtenir, et obtient, la tenue de rencontres régulières avec le gouvernement canadien afin de demeurer au courant des initiatives et des positions sur la question des mines.

Au cours de ces premières réunions, il faut surmonter de nombreuses difficultés surtout sur la question de la défense, les représentants du gouvernement étant très attachés à l'utilité militaire des mines. Malgré ces obstacles, les rencontres donnent tout de même aux ONG l'occasion d'échanger de l'information sur les effets humanitaires et socioéconomiques des mines avec le gouvernement et de discuter de leur pertinence en ce qui concerne la politique canadienne.

Le public canadien répond à l'appel

Très tôt, les membres d'AMC comprennent l'importance de l'opinion publique capable d'influencer le gouvernement. Armée de ressources financières limitées mais d'un dévouement et d'une créativité infinis, la coalition AMC réussit à convaincre le public et les

médias canadiens des répercussions dévastatrices des mines et de leur inefficacité en tant qu'arme de guerre; elle les informe de la politique canadienne en la matière et des solutions de rechange possibles et les exhorte à agir. AMC lance une campagne de lettres et ses membres consacrent d'innombrables heures à la rédaction de messages adressés aux ministres et aux députés, leur demandant d'agir avec davantage de fermeté. Au cours de l'été 1995, tous les députés canadiens reçoivent une trousse d'information. COCAMO, un des membres fondateurs d'AMC, organise une tournée pancanadienne du musicien canadien Bruce Cockburn et du chanteur mozambicain Chude Mondlane révélant le triste sort des victimes des mines au Mozambique. La tournée recueille les signatures de milliers de citoyens et citoyennes demandant que le Canada prenne des mesures concrètes sur la question des mines. Les signatures sont remises à la députée libérale Jane Stewart qui est ensuite invitée par AMC à visiter le Cambodge afin de constater par elle-même les effets des mines. L'information ainsi glanée est diffusée dans le public par le biais de documentaires et de communiqués d'intérêt public, et les membres d'AMC ouvrent une ligne sans frais, gérée par des bénévoles.

Début du processus d'Ottawa

À la suite de l'effondrement des négociations de la CCAC en septembre 1995, AMC saisit l'occasion pour accroître la pression sur le gouvernement canadien afin qu'il prenne des mesures plus énergiques contre les mines. AMC présente le lancement d'un film produit par l'Office national du film sur un survivant des mines au Cambodge, *Than in the Invisible War*, et invite les représentants des organisations travaillant dans les communautés touchées par les mines à prendre la parole

En mai 1996, à la reprise des travaux de la conférence d'examen de la CCAC, le gouvernement canadien comprend l'importance d'associer les ONG aux discussions internationales et invite un représentant de la coalition AMC à faire partie de la délégation officielle. Après l'échec de la CCAC, le Canada annonce qu'il tiendra en octobre une réunion à l'intention des pays et des ONG intéressés à poursuivre les discussions sur les mines.

AMC compte alors plus de 40 ONG membres, un vaste réseau de Canadiens et de Canadiennes intéressés et engagés qui s'est acquis une solide réputation auprès des médias canadiens. Pour intensifier les attentes des Canadiens vis-à-vis de la conférence à venir, les membres d'AMC organisent diverses activités publiques notamment des tournées de conférences par des survivants des mines, un concours d'affiches, des expositions, des simulations de champs de mines et des démonstrations de déminage, un festival de films et des concerts-bénéfice mettant en vedette des musiciens canadiens connus. Ces efforts sont récompensés en octobre 1996 lorsque, à la surprise générale, le ministre lance un défi à la communauté internationale, l'invitant à négocier un traité interdisant les mines antipersonnel et à le signer en décembre 1997. Le Processus d'Ottawa est amorcé.

Après l'ouverture à la signature du Traité d'Ottawa

Après l'ouverture à la signature du Traité d'Ottawa pour interdire les mines antipersonnel en décembre 1997, AMC s'efforce surtout de maintenir la pression sur le gouvernement canadien afin d'assurer un leadership vigoureux et constant sur la question des mines à l'échelle mondiale et de travailler avec ses collègues de la campagne autour du monde afin d'exercer des pressions sur d'autres gouvernements pour qu'ils signent et ratifient le traité. Ces efforts portent fruit et le Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel est l'une des

conventions les plus rapidement ratifiées de l'histoire. Le traité devient loi internationale le 1^{er} mars 1999.

Après l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa

Pour débarrasser le monde de la menace que représentent les mines antipersonnel et autres armes ayant des effets similaires, Action Mines Canada (AMC) a depuis mis sur pied et participé à plusieurs initiatives, tant au Canada que sur la scène mondiale, notamment :

- ⇒ la mise sur pied et la gestion d'un programme national de sensibilisation visant à mobiliser une nouvelle génération de jeunes éduqués, éloquents et actifs, le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAACM) mis en oeuvre de 1998 à 2005. Le programme est élaboré en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères du Canada et la Croix-Rouge canadienne, reflétant le partenariat fructueux du Processus d'Ottawa;
- ⇒ l'Observatoire des mines, une des principales activités de la ICBL et une initiative sans précédent de la société civile. Relativement à la Convention d'Ottawa, le rapport annuel de l'Observatoire des mines rend compte chaque année de la situation dans tous les pays de la planète et dans les territoires contestés. AMC a été membre du groupe de pilotage responsable de la production du rapport annuel et a coordonné la recherche pour tous les pays des Amériques. En 2005, AMC a assumé la fonction de principal organisme responsable, chargé de coordonner l'ensemble de la recherche et la production du rapport de l'Observatoire des mines;
- ⇒ la mise en œuvre de programmes nationaux tels que la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines, le Concours canadien de technologie appropriée au service du déminage, des symposiums internationaux, des concerts, des publications et autres activités de sensibilisation destinés à susciter et maintenir l'intérêt du public canadien, des décideurs canadiens, des membres d'AMC, de ses partenaires internationaux et autres ONG pour les questions liées aux mines et aux débris de guerre explosifs;
- ⇒ la participation à la Coalition contre les sous-munitions à titre de membre fondateur et d'organisme coordonnateur provisoire; à ce titre, AMC est la principale source d'information à l'échelle internationale; elle diffuse l'information et mobilise la communauté canadienne des ONG sur ces questions. AMC a également collaboré à la recherche et à l'élaboration du **Global Impact Survey**, la première étude détaillée examinant les effets socioéconomiques des DGE sur les civils;
- ⇒ l'élaboration et le lancement d'un programme international de perfectionnement des capacités, le Programme d'action, de leadership et d'éducation pour les jeunes (PALEJ). Ce programme comporte six volets : 1) la possibilité pour de jeunes Canadiens compétents d'effectuer un stage auprès de nos partenaires internationaux ayant besoin d'un soutien du point de vue des ressources humaines; 2) une formation régionale pour aider les ONG à travailler avec les jeunes et à les intégrer au travail de promotion de la campagne; 3) la présentation de séminaires à l'intention de jeunes chefs de file sélectionnés par nos partenaires régionaux afin de leur offrir une formation générale pour les aider dans leur travail; 4) un programme de petites bourses visant à apporter une aide financière pour aider nos partenaires à intégrer les jeunes à leur travail; 5) la préparation d'un manuel de ressources publié en cinq langues et offrant de l'information sur les meilleures pratiques et sur les leçons apprises dans le cadre

du travail antimines avec les jeunes; 6) la coordination d'un symposium international annuel pour les jeunes, présenté à l'occasion d'une réunion officielle sur la Convention d'Ottawa.

- ⇒ participation active au comité de gestion de la Campagne internationale pour interdire les mines et au comité directeur de la Coalition contre les sous-munitions.

III. Énoncé de vision

Aider l'humanité à faire un pas de plus vers la paix et la justice sociale en éliminant les effets des armes déclenchées par la victime et en restaurant les droits et la dignité des personnes et des communautés touchées par ces armes.

IV. Énoncé de mission et de valeurs

Action Mines Canada (AMC), une coalition d'organisations non gouvernementales canadiennes, est un chef de file international qui œuvre afin d'enrayer les graves conséquences qu'entraînent les mines et autres débris de guerre explosifs (DGE) sur les plans humanitaire, environnemental et du développement.

Il est possible de résoudre de notre vivant la crise provoquée par les humains qui ont recours à ces armes. AMC a été établie afin de réclamer la mise en œuvre de mesures pour atténuer les effets de ces armes sur les droits, la dignité et le bien-être des populations civiles.

Pour ce faire, AMC mobilise le public canadien, renforce les capacités de ses partenaires au Canada et à l'étranger, effectue des recherches et surveille les mesures prises par les États pour respecter les lois, traités et normes dans les domaines humanitaire et du désarmement, de même qu'elle élabore et diffuse des ressources.

AMC cherche à créer un environnement favorable à l'atteinte de ses objectifs en s'inspirant des valeurs fondamentales que sont la paix, la justice sociale, le partenariat, la solidarité, la coopération et l'innovation.

V. Indicateurs généraux de progrès

En plus d'exister à titre d'entité distincte dotée de buts et d'objectifs organisationnels spécifiques, AMC fait partie d'un vaste mouvement mondial pour interdire les mines et est un partenaire clé de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et de la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC).

AMC mesurera et suivra de près les progrès réalisés en vue de mettre en œuvre sa vision. Le rapport 2004 de l'Observatoire des mines faisant office de point repère, AMC mesurera annuellement les indicateurs généraux suivants :

- augmentation du nombre de politiques et de programmes visant la réadaptation et la réinsertion des survivants et survivantes des mines au sein de leurs communautés;
- augmentation des superficies déminées et remises à la communauté;

- augmentation du nombre d'États parties à la Convention d'Ottawa;
- augmentation du nombre de prohibitions et de restrictions sur l'utilisation des sous-munitions;
- augmentation du nombre de pays qui ont détruit leurs stocks de mines;
- maintien des engagements politiques et financiers des États parties en faveur de la pleine universalisation et mise en œuvre de la Convention d'Ottawa;
- baisse du nombre de mines antipersonnel stockées autour du monde;
- baisse du nombre de nouvelles victimes des mines;
- baisse du nombre de pays produisant des mines antipersonnel;
- baisse du nombre de pays et d'acteurs non étatiques utilisant les mines antipersonnel;
- progrès accomplis en vue de l'entrée en vigueur du protocole V de la CCAC sur les armes à sous-munitions; et
- progrès positifs accomplis en vue de la ratification du protocole V par le Canada.

V. Définitions

Les définitions suivantes sont utilisées dans ce plan stratégique :

BUTS : Ce vers quoi AMC tend au cours des cinq prochaines années afin de se rapprocher de l'accomplissement de sa mission et de sa vision.

OBJECTIFS : Avancées spécifiques et cumulatives qui doivent se produire pour que AMC atteigne chacun de ses buts.

MESURES DU RENDEMENT : Indicateurs précis, mesurables, réalisables, axés sur les résultats, assortis de délais précis, utilisés pour mesurer les progrès réalisés en regard des buts et des objectifs.

VI. Buts stratégiques, objectifs et mesures du rendement

BUT STRATÉGIQUE :	OBJECTIFS :	MESURE DU RENDEMENT :
<p>1. Acquérir une base stable et étendue de ressources humaines, financières et autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversifier les sources de financement d'ici 2010 pour que tout au plus un tiers du financement de base provienne d'une même source; ✓ Déterminer et développer les ressources humaines ainsi que des habiletés et des capacités requises à tous les niveaux, y compris au sein du CA, du personnel et chez les bénévoles; ✓ Mettre sur pied une organisation caritative; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ tous les membres du personnel atteignent les objectifs annuels en matière d'apprentissage et de formation ➤ élaboration et mise en œuvre, pour le CA et les bénévoles, d'un plan d'évaluation annuel qui comprend des objectifs autosélectionnés témoignant chaque année d'améliorations ➤ les niveaux de participation de 2004 servant de point repère, accroissement annuel de la participation du personnel, du CA, des bénévoles et des membres aux activités d'AMC ➤ doublement du nombre de donateurs individuels d'ici 2007 et encore en 2009 ➤ obtention pour l'organisation caritative d'au moins une subvention accordée par une fondation d'ici 2007 et doublement de ce nombre en 2009 ➤ dons annuels du CA - 100 p. 100 ➤ chaque année, au moins un membre du CA de plus mène les activités de financement et y participe ➤ augmentation de 10 p. 100 du montant de fonds recueillis chaque

		<p>année grâce à la promotion axée sur l'image de marque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ au moins une activité de financement par année pour chaque groupe bénévole d'ici 2007 et deux fois ce chiffre d'ici 2009 ➤ établissement d'une organisation caritative d'ici 2007
<p>2. Encourager le Canada et d'autres gouvernements à déployer plus d'efforts pour atténuer les effets des armes déclenchées par la victime.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la crédibilité et la réputation d'AMC en rehaussant sa visibilité et son profil; ✓ Préconiser que le Canada figure chaque année parmi les cinq principaux donateurs ou contribue au moins 1 \$ par Canadien, par année, pour l'action contre les mines; ✓ Identifier et travailler activement avec des personnes qui peuvent se servir de leur visibilité et de leurs contacts pour promouvoir notre mission; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ augmentation annuelle de 10 p. 100 du nombre de membres du personnel, membres du CA et bénévoles – autres que le directeur général – invités à titre de personnes ressources aux conférences et réunions ➤ les médias, les gouvernements et les ONG recherchent notre opinion en tant qu'expert sur la question des effets des armes déclenchées par la victime ➤ élargissement de la base de membres de 20 p. 100 d'ici 2007 et d'autant en 2009 ➤ augmentation de la diversité des reportages obtenus par AMC de 5 p. 100 par année ➤ accroissement de la proportion d'ONG membres intéressées aux jeunes, à l'environnement, à la paix et d'ONG membres québécoises de 20 p. 100 d'ici 2007 et d'autant en 2009

<p>3. Accroître la coopération internationale par le biais de la facilitation, du renforcement des capacités et de la construction de ponts entre les partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réévaluation et consultation annuelles avec les partenaires afin de s'assurer que les programmes répondent aux besoins de la communauté de l'action contre les mines et les DGE; ✓ Bâtir des ponts entre et parmi les membres d'AMC et les partenaires internationaux dans les secteurs pertinents; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ rétroaction annuelle des partenaires, par le biais d'évaluations et d'entrevues, démontrant que les programmes nationaux et internationaux répondent chaque année à leurs besoins ➤ au minimum, maintien du niveau de collaboration et de participation aux activités et programmes d'AMC de la part des partenaires, le niveau de participation atteint en 2004 servant de point repère ➤ le nombre de liens et d'occasions de partenariat que AMC a pu contribuer à créer chaque année ➤ par le biais d'évaluations, réaction positive des partenaires au nombre et au type de produits et de documents d'information réalisés chaque année ➤ le nombre d'occasions de diffuser de l'information chaque année
---	--	---

<p>4. S'assurer que les politiques et les pratiques du Canada contribuent à éviter les effets désastreux des armes déclenchées par la victime sur les populations civiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre au point et promouvoir des ressources qui informent des représentants gouvernementaux choisis des conséquences humanitaires des sous-munitions et de la façon de résoudre le problème; ✓ Organiser et coordonner une campagne de sensibilisation qui intéresse et mobilise le public canadien et les décideurs en faveur de cette question; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ hausse de 5 p. 100 au niveau de la diversité de la participation des décideurs aux activités publiques et programmes, le niveau de participation atteint en 2004 servant de point repère ➤ par le biais de sondages annuels, réaction positive des partenaires et des gouvernements au nombre et au type de produits et de ressources d'information réalisés chaque année ➤ obtenir l'attention des médias au moins 25 fois d'ici 2010 ➤ d'ici 2008, tenue d'au moins une réunion de haut niveau avec les décideurs des ministères des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Défense ➤ dialogue accru avec les chargés de dossier de l'ACDI et d'AFC relativement à l'intégration de la question des mines à l'ensemble des programmes et aux DGE
<p>5. Continuer à concevoir des produits de recherche issus de la société civile qui sont innovateurs, qui font autorité et qui sont reconnus et appréciés à l'échelle mondiale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ AMC continue à agir à titre de principal organisme responsable de la production de l'Observatoire des mines et est reconnu comme un coordonnateur efficace de ce projet par ses partenaires internationaux et les gouvernements; ✓ AMC continue d'appuyer les nouvelles initiatives d'information sur les effets humanitaires des débris de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ obtention d'un niveau de financement minimum acceptable pour produire chaque année le rapport de l'Observatoire des mines; ➤ production et diffusion annuelles du rapport de l'Observatoire des mines dans les délais fixés pour que tous les membres de la campagne et les États puissent en faire un usage optimal ➤ l'évaluation annuelle et les sondages auprès des utilisateurs du rapport de l'Observatoire des mines permettent de dégager un consensus quant au

	<p>guerre explosifs – plus précisément les mines antivéhicule et les armes à sous-munitions – et d’y participer;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ AMC continue à jouir de relations positives et de plus en plus étendues au sein du réseau de l’Observatoire des mines, de la Coalition contre les sous-munitions et avec les gouvernements, ce qui lui permet d’avoir des discussions de haut niveau sur les positions et les besoins des gouvernements et de ses partenaires en matière d’information relativement à la question des DGE et les mines; 	<p>maintien de la qualité et de l’utilité du rapport en tant qu’outil de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ au moins deux fois par année, AMC participe directement et indirectement à la production et la diffusion de produits de recherche et d’information sur les DGE
<p>6. Veiller à ce que les jeunes soient des collaborateurs efficaces et légitimes des mouvements d’action contre les mines et contre les débris de guerre explosifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le niveau et la qualité des contributions que font les jeunes au mouvement d’action contre les mines continuent de s’accroître et de s’améliorer chaque année; ✓ Les jeunes contribuent chaque année aux activités de la campagne, de financement et de sensibilisation et organisées au Canada; ✓ Les jeunes sont des collaborateurs actifs et positifs de la ICBL et de la CMC; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ participation diversifiée d’au moins 35 jeunes au Symposium international pour les jeunes lors des quatre prochaines conférences des États parties ➤ les campagnes nationales et les ONG qui leur sont associées rapportent d’après leurs sondages annuels que les jeunes sont actifs et que leurs contributions sont appréciées ➤ les statistiques pour 2004 servant de point repère, augmentation annuelle progressive de la participation des jeunes aux

		<p>activités importantes du mouvement d'action contre les mines telles que la plaidoirie, la recherche pour l'Observatoire des mines, la levée de fonds et les campagnes de sensibilisation du public</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ chaque programme international de renforcement des capacités des jeunes vise la participation d'au moins 25 p. 100 de jeunes survivants et survivantes
--	--	--

VII. Domaines d'intérêt stratégique

En vue d'atteindre les buts définis dans notre plan stratégique, nous avons organisé notre travail des cinq prochaines années autour de quatre domaines de compétence et de programmation organisationnelles :

1) **Plaidoirie**, y compris :

- Concentrer davantage sur les efforts visant à obtenir plus de ressources pour l'action contre les mines
- Améliorer et développer des relations davantage stratégiques avec les décideurs et les bureaucrates canadiens

2) **Mobilisation du public**, y compris :

- Intégrer des activités de mobilisation du public à toutes les descriptions de tâches d'AMC
- Accroître la portée des contributions des jeunes et des bénévoles en ce qui a trait aux buts stratégiques d'AMC
- Accorder plus d'attention à la diffusion et à la promotion de la mission et du plan stratégique actualisés d'AMC

3) **Renforcement des capacités**, y compris :

- Accroître la portée et l'étendue du PALEJ
- Accroître la portée, l'étendue et la capacité du réseau de l'Observatoire des mines

- Chercher des occasions de partager les expériences et l'expertise d'AMC
- 4) **Recherche et surveillance**, y compris :
 - continuer à jouer le rôle de principal organisme responsable de l'Observatoire des mines
 - améliorer, au Canada et à l'étranger, l'importance accordée aux activités de plaidoirie visant à éviter les graves effets des armes déclenchées par la victime sur les populations civiles.

VIII. Domaines de compétence et programmation d'AMC (2005-2006)

